

<b>Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2013.</b>
--

Date de convocation : 28 mars 2013.

Publication : 18 avril 2013

Le quinze avril deux mille treize, à dix huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire.

**Présents** : MM DESMOULINS, GOESSENS, SRACZYK, LAMY, THIEUX, DECK CARDON MAUFROID, et Mmes CUREAUX, FERRET, LOUP HAUSCH.

**Absents** : M TANNIERES, Mme COPIGNY (arrivée au point 4).

**Ont donné procuration** :

**Secrétaire de séance** : Mme CUREAUX.

**Adoption du compte rendu de la séance du 11 mars 2013.**

M Deck précise que la délibération prise au point 8 (Avis du Conseil sur le projet de SCOT) ne mentionne que la première réserve du commissaire enquêteur et demande à ce que celle relative aux terres agricoles soit ajoutée.

M DESMOULINS précise que le commissaire enquêteur avait émis 3 réserves.

Le procès verbal de la séance du 11 mars 2013 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

**1. Finances : Budget Assainissement : Vote du compte administratif 2012, approbation du compte de gestion 2012 et affectation du résultat 2012.**

Le Conseil,

Vu le budget primitif du service d'assainissement pour 2012,

Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,

Sous la présidence de M LAMY,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour 2012 qui se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	RAR 2012
Dépenses	40 838.30 €	- €	- €
Recettes	33 569.91 €	14 185.85 €	- €
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>- 7 268.39 €</b>	<b>14 185.85 €</b>	<b>- €</b>
Résultats antérieurs	129 688.39 €	74 807.35 €	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>122 420.00 €</b>	<b>88 993.20 €</b>	
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>211 413.20 €</b>		

- **CONSTATE** la similitude de ces résultats avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Crépy en Valois.

- **AFFECTE** le résultat 2012 ainsi qu'il suit :

- **122 420,00 €** au compte **R 002** (recette de fonctionnement).
- **88 993,20 €** au compte **R 001** (recette d'investissement)

**2. Finances : Budget assainissement : Vote du budget primitif d'assainissement pour l'exercice 2013.**

Le Conseil,

Vu le projet de budget primitif d'assainissement pour 2013,  
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe primitif d'assainissement 2013 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement		Investissement	
<b>Dépenses</b>	<b>147 420.00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>101 693.20 €</b>
6188: frais divers	134 720.00 €	21532: réseaux ass	101 693.20 €
681: amortissement	12 700.00 €	2183: matériel informatique	- €
<b>Recettes</b>	<b>147 420.00 €</b>	<b>Recettes</b>	<b>101 693.20 €</b>
002: résultat reporté	122 420.00 €	001: résultat reporté	88 993.20 €
7068: redevance	25 000.00 €	28156: amortissement	12 700.00 €
761: produits financiers	- €	10222 : FCTVA	

### **3. Finances : Budget général : Vote du compte administratif 2012, approbation du compte de gestion 2012 et affectation du résultat 2012.**

Le Conseil,

Vu le budget primitif principal pour 2012,  
Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,  
Sous la présidence de M LAMY,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour 2012 qui se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	RAR 2012
Dépenses	526 171.18 €	91 464.38 €	275 200.00 €
Recettes	648 068.39 €	50 479.86 €	52 280.00 €
<b>TOTAL EXERCICE</b>	<b>121 897.21 €</b>	<b>- 40 984.52 €</b>	<b>- 222 920.00 €</b>
Résultats antérieurs	250 586.98 €	55 377.50 €	
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>372 484.19 €</b>	<b>14 392.98 €</b>	
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>163 957.17 €</b>		

- **CONSTATE** la similitude de ces résultats avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Crépy en Valois.

- **AFFECTE** le résultat 2012 ainsi qu'il suit,  

- **208 527,02 €** au compte **1068** (recette d'investissement).
- **163 957,17 €** au compte **R 002**(recette de fonctionnement).

### **4. Finances : Vote des taux d'imposition communaux pour 2013.**

Le Conseil,

Vu le projet de budget primitif pour 2013,  
Vu le produit des impositions nécessaire à l'équilibre du budget,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir à l'identique les taux votés en 2012,  
- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales ainsi qu'il suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux votés 2013</b>
Taxe d'Habitation	17,40%
Taxe sur le Foncier Bâti	12,55%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	52,51%
Cotisation Foncière des Entreprises	24,26%

## **5. Finances : Vote du budget primitif pour 2013.**

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif pour 2013 présenté par Monsieur le Maire,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le budget primitif communal 2013 ainsi qu'il suit :

Section de **fonctionnement** : Vote au chapitre et équilibré à **692 648,17 €**.

Section **d'investissement** : Vote par opération et équilibré à **683 600 €**.

## **6. Finances : Attribution des subventions aux associations pour 2013.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122-22-4°,

Vu le budget primitif pour 2013,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les subventions pour 2013 ainsi qu'il suit :

<b>Associations</b>	<b>2013</b>	
Ass. Anciens Allumettiers	52 €	
Ass. Anc Comb de Verberie (ACPG)	160 €	
Club de l'Amitié	900 €	
Epicerie sociale	900 €	
Vestiaire	200 €	
Ass. Anciens Comb. B St P(UMRAC)	100 €	
Amicale des Maires	60 €	
Ecole de musique de Verberie	200 €	
Comité des fêtes de Saintines		
ASS (football)	500 €	1 contre. 4 abstentions
Groupement des chasseurs de Saintines	100 €	
Office tourisme Crépy (35 clochers)	150 €	
Respirer à Saintines	150 €	
Club cyclotourisme de Verberie	150 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 622 €</b>	

## **7. Environnement : Nuisances olfactives, dégradations, et dépôts sauvages sur le site de l'ancienne décharge.**

Le Conseil municipal,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte une motion, sollicitant l'intervention des services de l'Etat, afin de faire cesser les nuisances (odeurs, dégradations, dépôts sauvages).

### **Questions et informations diverses.**

- M DECK demande quels sont les tarifs de la commune pour la cantine scolaire.
- Opération voisins vigilants.

Présentation par l'adjudant-chef Wims du dispositif "voisins vigilants".

Visionnage d'une vidéo explicative : le dispositif est déjà en place sur 250 communes en France.

Le principe de base est l'information à la gendarmerie de tout comportement suspect dans le quartier ou la commune relayée par des référents bénévoles.

Un protocole est signé entre le préfet, le maire et le commandant de gendarmerie afin d'encadrer juridiquement le dispositif.

Il est bien précisé qu'en aucun cas le référent ou l'habitant ne doit s'interposer en cas d'incivilité ou de cambriolage; il doit juste prévenir.

Une réunion publique est organisée afin d'expliquer le dispositif à la population avant de lancer l'opération afin d'obtenir l'adhésion des habitants.

Le conseil vote à 11 voix pour et une abstention pour que le dispositif soit présenté à la population.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.**